

Séance ordinaire du 6 février 2017

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce sixième jour de février deux mille dix-sept (6 février 2017) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« La plus grande erreur que vous puissiez faire, dans la vie, c'est d'avoir peur de faire des erreurs. »

John Fitzgerald Kennedy

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Février 2017

7. Avis de motion – Règlement décrétant des travaux de bouclage de la rue Saint-Honoré, ainsi qu'un emprunt, afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

8. Renouvellement du bail emphytéotique – Âge d'Or

9. ADMQ – Inscription au congrès annuel 2017

10. Octroi de contrat – Pépinière du Parc - Entretien des espaces paysagers de la municipalité pour 2017, 2018 et 2019

Séance ordinaire du 6 février 2017

11. *Octroi de contrat – Les Services exp inc. - Fourniture de services professionnels en ingénierie et surveillance des travaux – Mise à jour du système de traitement des eaux usées*
12. *Autorisation à demander des propositions de prix pour la fourniture de chlorure de calcium*
13. *ACSIQ – Inscription au séminaire « Gestion de la prévention au sein d'un service incendie »*
14. *Demande d'autorisation à la CPTAQ – Mesdames Jacqueline St-Germain et Mélanie Lacombe – Lots 2 732 009 et 2 544 476*
15. *Demande de dérogation mineure de monsieur Denis Magny à l'égard de l'immeuble sis au 111, rue Saint-Isidore, lot 2 545 903 du cadastre du Québec*
16. *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS) – Bâtisse terrain de soccer - Autorisation à la directrice des loisirs – Autorisation de signataire*
17. *Versement d'une subvention au Comité d'embellissement - 2017*
18. *Versement d'une compensation financière au responsable de la bibliothèque - 2017*
19. *Versement d'une compensation – Association du baseball mineur – Vol à la bâtisse multifonctionnelle*
20. *Appel de candidatures - Moniteurs – Camp de jour 2017*
21. *Ratification des tarifs saisonniers – Camp de jour - Saison estivale 2017*
22. *Demande d'appui – Regroupement pour un Québec en santé - Poursuite des investissements gouvernementaux qui favorisent un mode de vie sain et actif*
23. *Fondation Maison Carpe Diem – 17^e dîner-bénéfice annuel*
24. *Motion de félicitations – Club Optimiste Le Stéphanois – Carnaval d'hiver 2017*
25. *Motion de remerciements – Monsieur Réal Pellerin – Membre du Comité consultatif d'urbanisme*
26. *Affaires diverses*
- Période de questions*
27. *Clôture de la séance*

2017-02-062

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Tout d'abord, il annonce que la bâtisse multifonctionnelle a été inaugurée le vendredi 3 février 2017 et qu'elle portera le nom de « Pavillon des Loisirs ». Aussi, à cette occasion a été dévoilée la première mascotte de Saint-Étienne-des-Grès, une sauterelle prénommée Sautillon, que les citoyens pourront rencontrer lors d'événements et d'activités.

Ensuite, il mentionne qu'en décembre 2016, les membres de la Fabrique de Saint-Étienne-des-Grès ont rencontré les membres du conseil municipal afin de les informer de la démarche entreprise par le diocèse de Trois-Rivières concernant le Tournant missionnaire qui consiste à fusionner sept paroisses pour ne former qu'un seul comité de Fabrique qui gèrerait le parc religieux de Saint-Étienne-des-Grès, soit l'église, le presbytère et le cimetière. L'objectif de cette rencontre était d'amener les membres du conseil à se questionner et à réfléchir sur l'avenir de la gestion du parc religieux. Ils en sont venus à la conclusion que deux options sont possibles : la première, laisser la gestion du parc religieux de Saint-Étienne-des-Grès au comité de Fabrique; la

Séance ordinaire du 6 février 2017

deuxième, la municipalité en fait l'acquisition et en devient le gestionnaire. Le maire note que le conseil est toujours en réflexion et que les citoyens en seront informés avant la fermeture du dossier.

En terminant, le maire félicite les comités organisateurs de la 9^e édition du Carnaval d'hiver Optimiste et de la 4^e édition de la Randonnée du Maire qui ont connu un franc succès.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2017-02-063

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2017-02-06 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2017-02-064

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2017-02-06.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2017-02-065

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver :

- Les déboursés pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2016 totalisant 5 059,19 \$.
- Les comptes à payer au 31 décembre 2016 au montant de 33 873,32 \$.
- Les déboursés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2017 totalisant 110 590,29 \$.
- Les comptes à payer au 31 janvier 2017 au montant de 64 954,33 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Séance ordinaire du 6 février 2017

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Réseau Biblio (CRSBP) – Contribution 2017

2017-02-066

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement au Réseau Biblio (CRSBP) de la facture n° 22618, d'un montant de 23 836,89 \$, avant taxes, représentant les coûts relatifs à la contribution municipale pour l'année 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

SNC Lavalin - Honoraires professionnels – Contrôle qualitatif matériaux – Remplacement conduites rues Principale et du Parc

2017-02-067

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à SNC Lavalin de la facture n° 1285150, d'un montant de 3 080,00 \$, avant taxes, représentant les honoraires professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux durant les travaux de remplacement de conduites sur les rues Principale et du Parc, pour la période se terminant le 31 décembre 2016. (résolution numéro 2016-09-380)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Serrupro – Fourniture et installation système de caméras – Bâtisse multifonctionnelle

2017-02-068

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Serrupro de la facture n° 38224, d'un montant de 2 429,34 \$, avant taxes, représentant les coûts pour la fourniture et l'installation d'un système de caméras destiné à la bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Enerco Groupe-conseil s.e.n.c. - Honoraires professionnels – Assistance à la construction – Bâtisse multifonctionnelle

2017-02-069

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Enerco Groupe-conseil s.e.n.c. de la facture n° 000911, de 1 205,00 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels pour de l'assistance lors de la construction de la bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Home Dépôt – Fourniture d'accessoires – Bâtisse multifonctionnelle

2017-02-070

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Home Dépôt de la facture n° 8901313001178, de 24,99 \$, avant taxes, représentant les coûts pour la fourniture d'accessoires destinés à la bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 février 2017

Laboratoires Choisy Ltée – Fourniture d’accessoires – Bâtisse multifonctionnelle

2017-02-071 Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Laboratoires Choisy Ltée des factures n^{os} 7153892 et 7154063, respectivement de 4,08 \$ et 37,53 \$, avant taxes, représentant les coûts pour la fourniture d’accessoires destinés à la bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Canadian Tire – Fourniture d’accessoires – Bâtisse multifonctionnelle

2017-02-072 Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Canadian Tire de la facture n^o 019720, d’un montant de 30,35 \$, avant taxes, représentant les coûts pour la fourniture d’accessoires destinés à la bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Matériaux Lavergne – Fourniture de matériaux – Bâtisse multifonctionnelle

2017-02-073 Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Matériaux Lavergne de la facture n^o 0683064, de 11,38 \$, avant taxes, représentant les coûts pour la fourniture de matériaux destinés à la bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Tremblay Bois Mignault Lemay, Avocats – Honoraires professionnels – Dossiers divers

2017-02-074 Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Tremblay Bois Mignault Lemay, Avocats, des factures suivantes :

N ^o de facture	Montant (avant taxes)	Projets
104945	10 173,05 \$	Dossier disciplinaire
104947	4 740,05 \$	Requête en homologation de transactions
104949	1 387,70 \$	Mise en demeure – Règlement d’urbanisme
104950	712,44 \$	Taxes impayées 2014 à 2016
104951	905,60 \$	Convention de bail
	TOTAL : 17 918,84 \$	

Ces factures représentent des honoraires pour des services professionnels rendus dans divers dossiers en 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L.– Honoraires professionnels – Arbitrage de différend

2017-02-075 Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L., de la facture n^o 1311457, d’un montant de 858,00 \$, avant taxes,

Séance ordinaire du 6 février 2017

représentant des honoraires professionnels pour un arbitrage de différend, pour la période se terminant le 31 décembre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Diane Dostie – Honoraires professionnels – Confection d’une mascotte

2017-02-076

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Diane Dostie de la facture datée du 1^{er} février 2017, au montant de 2 500,00 \$, représentant des honoraires professionnels pour la confection d’une mascotte pour la municipalité.

Il est de plus résolu d’autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Techni-Consultant inc. - Honoraires professionnels – FEPTEU

2017-02-077

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Techni-Consultant inc. de la facture n° QV219 de 3 160,00 \$, avant taxes, représentant les honoraires professionnels pour la rédaction d’un devis et la participation au comité de sélection dans le cadre du projet de mise à jour du système de traitement des eaux usées et du programme de Fonds pour l’eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Février 2017

2017-02-078

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
Remplacement d’un diviseur/réducteur	02.22000.649	309,72 \$
3 miroirs convexes pour le recul des véhicules	02.22010.522	356,07 \$
Boîte de console de son	02.70120.522	750,00 \$
Achat et installation d’une buvette	02.70120.522	1 700,00 \$
Plastifieuse	02.70150.670	146,00 \$
Crayons de maquillage Carandash et éponges à maquillage	02.70152.649	65,00 \$
TOTAL		3 326,79 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Avis de motion – Règlement décrétant des travaux de bouclage de la rue Saint-Honoré, ainsi qu’un emprunt, afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ)

Séance ordinaire du 6 février 2017

2017-02-079

Francine Boulanger donne avis de motion que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement décrétant des travaux de bouclage de la rue Saint-Honoré ainsi qu'un emprunt de 250 160,00 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

8. Renouvellement du bail emphytéotique – Âge d'Or

2017-02-080

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès signe un acte de modification de la durée du bail emphytéotique avec l'Âge d'Or de St-Étienne-des-Grès, afin de prolonger la durée à CENT (100) ans. Ledit bail ayant débuté le vingt octobre mille neuf cent quatre-vingt-neuf (20-10-1989) et se terminera le dix-neuf octobre deux mille quatre-vingt-neuf (19-10-2089) ;

De confirmer que le bail emphytéotique était toujours en vigueur, et ce, aux mêmes conditions, entre le vingt octobre deux mille quatorze (20-10-2014) et aujourd'hui, malgré qu'il ne fût pas renouvelé, par écrit, avant cette date ;

Que toutes les autres clauses, conditions et obligations stipulées dans le bail emphytéotique ainsi que dans le bail du sous-sol, demeurent inchangé et continueront de s'appliquer sans qu'il soit nécessaire de les reproduire au contrat à intervenir et sans créer novation, ni dérogation ;

Que tous les frais et honoraires des présentes, copies et publication de cet acte soient à la charge de l'Âge d'Or de St-Étienne-des-Grès (l'emphytéote) ;

De confirmer la location du sous-sol par la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, et son renouvellement depuis la signature du bail intervenue le 14 février 1991, ainsi que toutes les clauses y stipulées ;

Que les résolutions adoptées respectivement les 3 novembre 2014, numéro 2014-11-467 et 16 janvier 2017, numéro 2017-01-057, soient annulées et remplacées par celle présentement adoptée;

Que le maire **Robert LANDRY** et la directrice générale et secrétaire-trésorière **Nathalie VALLÉE**, soient ensemble, autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte dont le projet a été préparé par Me Tony Harvey, notaire, soumis au conseil municipal et approuvé par celui-ci à l'unanimité, ainsi que tous autres documents nécessaires ou utiles aux fins des présentes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. ADMQ – Inscription au congrès annuel 2017

2017-02-081

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Nancy Larocque, secrétaire-trésorière adjointe, à assister au congrès 2017 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra au Centre des congrès de Québec, du 14 au 16 juin 2017.

Il est de plus résolu de défrayer le coût de l'inscription de madame Larocque, de 519,00 \$, avant taxes, ainsi que tous les frais applicables inhérents à cette activité. L'inscription et les autres frais de madame Vallée sont couverts par l'ADMQ en raison de son titre d'administratrice de la zone Mauricie.

Séance ordinaire du 6 février 2017

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Octroi de contrat – Pépinière du Parc - Entretien des espaces paysagers de la municipalité pour 2017, 2018 et 2019

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d’offres sur invitation pour l’entretien des espaces paysagers de la municipalité, pour les années 2017, 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissionnaires des quatre (4) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Pépinière du Parc	31 622,33 \$
Floriculture H.-G. Gauthier inc.	48 080,00 \$

2017-02-082

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour l’entretien des espaces paysagers de la municipalité, durant les années 2017, 2018 et 2019 à Pépinière du Parc, le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 31 622,33 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Octroi de contrat – Les Services exp inc. - Fourniture de services professionnels en ingénierie et surveillance des travaux – Mise à jour du système de traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, dans le cadre du programme Fonds pour l’eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU) du gouvernement du Québec, a fait une demande de subvention pour mettre à jour son système de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d’offres public publié le 16 janvier 2017 dans le système électronique d’appel d’offres SEAO, ainsi que dans Le Nouvelliste, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie et la surveillance des travaux durant la mise à jour de son système de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que six (6) soumissionnaires ont présenté une soumission, soit Assaini-Conseil S. D. inc., Cima + s.e.n.c., GHD Consultants Ltée, Les Services exp inc., Pluritec Ingénieurs-conseils et Tetra Tech QI inc.;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de l’article 936.0.1.1 du *Code municipal*, dans le cas de l’adjudication d’un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d’évaluation des offres dont l’établissement et le fonctionnement respectent les règles établies par cet article;

CONSIDÉRANT qu’à la suite de l’étude des soumissions par le Comité de sélection, la firme Les Services exp inc. a obtenu le meilleur pointage final dans la grille d’évaluation et de pondération des soumissions conformes;

2017-02-083

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, suivant la recommandation de la firme Techni-Consultant et conditionnellement à la confirmation

Séance ordinaire du 6 février 2017

de la subvention dans le cadre du programme FEPTU, octroie à Les Services exp inc. le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie et la surveillance des travaux durant la mise à jour du système de traitement des eaux usées, au prix de 169 025,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Autorisation à demander des propositions de prix pour la fourniture de chlorure de calcium

2017-02-084

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à demander des propositions de prix pour la fourniture de chlorure de calcium en flocons.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. ACSIQ – Inscription au séminaire « Gestion de la prévention au sein d'un service incendie »

2017-02-085

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Daniel Isabelle, directeur du Service incendie, à assister au séminaire de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) intitulé « Gestion de la prévention au sein d'un service incendie » qui se tiendra au Manoir Saint-Sauveur, les 5 et 6 avril 2017. La municipalité assumera les frais d'inscription de 295,00 \$, avant taxes, ainsi que les frais de séjour et de déplacement en considérant que la moitié des dépenses de M. Isabelle sera acquittée par la Municipalité de Saint-Boniface.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Mesdames Jacqueline St-Germain et Mélanie Lacombe – Lots 2 732 009 et 2 544 476

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un morcellement mal effectué, une partie des dépendances (garage, remise, puits absorbant) appartenant au lot 2 544 476 empiète sur le lot 2 732 009;

CONSIDÉRANT que madame Mélanie Lacombe, propriétaire du lot 2 732 009, a consenti, afin de régulariser cette situation, à aliéner à madame Jacqueline St-Germain, propriétaire du lot 2 544 476, une bande de terrain de 5 mètres de largeur et de 5 mètres de profondeur, ce qui suffirait à inclure ses dépendances, telles que son garage, sa remise et son puits absorbant, rendant ainsi leur implantation conforme au règlement de zonage quant à leur distance d'implantation avec les lignes de lot;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait, par conséquent, diminution de la superficie du lot 2 732 009, zoné agricole, et agrandissement de 575 m² du lot 2 544 476, zoné agricole, mais utilisé à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, une autorisation de la CPTAQ est requise;

2017-02-086

À CES CAUSES, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve et appuie le projet de mesdames Jacqueline St-Germain et Mélanie Lacombe auprès de la CPTAQ, soit que madame Lacombe aliène à madame Jacqueline St-Germain une bande de terrain de 5 mètres de largeur et de 5 mètres de profondeur du lot 2 732 009, afin de permettre à madame Jacqueline St-Germain, propriétaire du lot 2 544 476, d'y inclure ses dépendances (remise, garage et puits absorbant) et, ainsi, d'en régulariser la situation.

Séance ordinaire du 6 février 2017

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Demande de dérogation mineure de monsieur Denis Magny à l'égard de l'immeuble sis au 111, rue Saint-Isidore, lot 2 545 903 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par Me Claude Gagnon, notaire, au nom de monsieur Denis Magny, consiste à permettre la régularisation de la marge avant d'implantation du bâtiment principal sis au 111, rue Saint-Isidore, sur le lot 2 545 903 du cadastre du Québec, situé dans la zone Ra-12, à 4,71 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 75 du Règlement de zonage 234-90 qui stipule que la marge avant minimale à respecter pour l'implantation d'un bâtiment principal dans la zone Ra-12 est de 7,6 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2017-02-087

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure de monsieur Denis Magny concernant le lot 2 545 903 du cadastre du Québec, situé dans la zone Ra-12, à l'effet d'autoriser la régularisation de la marge avant d'implantation du bâtiment principal sis au 111, rue Saint-Isidore, sur le lot 2 545 903, de la zone Ra-12, à 4,71 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS) – Bâtisse terrain de soccer - Autorisation à la directrice des loisirs – Autorisation de signataire

2017-02-088

La résolution
numéro 2017-02-
088 a été modifiée
par la résolution
numéro 2017-07-
303

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice des loisirs, Karine Perreault, à présenter une demande, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS) de la MRC de Maskinongé, pour une subvention destinée à la construction d'une nouvelle bâtisse qui sera érigée à l'emplacement des terrains de soccer, sur le chemin des Dalles, ce qui permettra d'optimiser les services offerts à la population et d'augmenter la qualité du milieu de vie des Stéphanoises et Stéphanois.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice des loisirs à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès. Le protocole d'entente fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Versement d'une subvention au Comité d'embellissement - 2017

CONSIDÉRANT que, depuis 2010, les achats sont effectués par la municipalité;

2017-02-089

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès verse un

Séance ordinaire du 6 février 2017

montant de 3 050,00 \$ au Comité d'embellissement, à titre de subvention pour l'année 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Versement d'une compensation financière au responsable de la bibliothèque - 2017

2017-02-090

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement d'une compensation financière de 3 840,00 \$ au responsable de la bibliothèque de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Versement d'une compensation – Association du baseball mineur – Vol à la bâtisse multifonctionnelle

CONSIDÉRANT le vol survenu à la nouvelle bâtisse multifonctionnelle qui a entraîné une perte de 300,00 \$ à l'Association du baseball mineur de Saint-Étienne-des-Grès;

2017-02-091

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement d'une compensation de 300,00 \$ à l'Association du baseball mineur de Saint-Étienne-des-Grès pour combler ses pertes causées par le vol survenu à la nouvelle bâtisse multifonctionnelle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Appel de candidatures - Moniteurs – Camp de jour 2017

CONSIDÉRANT l'importance du camp de jour pour les jeunes familles de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT les besoins d'embaucher un (1) moniteur en chef et neuf (9) moniteurs réguliers pour répondre aux besoins de l'organisation du camp de jour;

2017-02-092

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice des loisirs à annoncer les besoins d'embauche dans le journal Le Stéphanois, à procéder, avec le comité d'embauche, aux entrevues nécessaires avec les candidat(e)s et à présenter les recommandations d'embauches au conseil municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Ratification des tarifs saisonniers – Camp de jour - Saison estivale 2017

CONSIDÉRANT que la municipalité offre un camp de jour pour les enfants de 5 à 12 ans;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'avis qu'il est nécessaire de facturer un montant aux utilisateurs de ce service;

2017-02-093

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ratifie la tarification du camp de jour pour la saison estivale 2017 comme suit :

Séance ordinaire du 6 février 2017

TARIFICATION CAMP DE JOUR 2017						
	À temps plein				À la semaine	À la journée
	Inscription	Sorties	Contribution municipale	total		
Résident	415 \$	115 \$*	(40 \$)	= 490 \$	90 \$	30 \$
Non résident	510 \$	115 \$*	0 \$	= 625 \$	105 \$	35 \$

*Obligatoire

Un escompte de 30 \$ est accordé lors de l’inscription à temps complet pour le deuxième enfant et les suivants d’une même famille.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Demande d’appui – Regroupement pour un Québec en santé - Poursuite des investissements gouvernementaux qui favorisent un mode de vie sain et actif

CONSIDÉRANT qu’il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l’ensemble de la population;

CONSIDÉRANT que les contextes social et politique actuels amènent une opportunité de premier plan pour appuyer l’implantation d’environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités dont, entre autres, le programme d’infrastructures du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

CONSIDÉRANT que la politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise à ce que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d’aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie, ainsi qu’à la qualité de vie de leurs résidents;

CONSIDÉRANT que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d’actions en favorisant notamment l’essor des transports collectifs et actifs, l’aménagement, la disponibilité et l’animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l’implantation de marchés publics, l’installation de fontaines d’eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

2017-02-094

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie le Regroupement pour un Québec en santé. De ce fait, le conseil demande au gouvernement :

- de poursuivre et d’intensifier les investissements dans la création d’environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois
 - par l’augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - Par l’instauration d’une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre.

Séance ordinaire du 6 février 2017

- d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

Il est de plus résolu d'acheminer copie conforme de la présente résolution à M. Marc H. Plante, député de la MRC de Maskinongé, à Mme Julie Boulet, députée de Laviolette, ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de la Mauricie, à M. Carlos Leitaó, ministre des Finances, à Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux saines habitudes de vie, ainsi qu'au premier ministre, M. Philippe Couillard.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Fondation Maison Carpe Diem – 17^e dîner-bénéfice annuel

2017-02-095

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire, monsieur Robert Landry, à participer au 17^e dîner-bénéfice de la Fondation Carpe Diem qui se tiendra le vendredi 10 février 2017 à l'hôtel Delta Trois-Rivières, et de défrayer les frais inhérents à cette activité, dont l'inscription au montant de 90,00 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Motion de félicitations – Club Optimiste Le Stéphanois – Carnaval d'hiver 2017

2017-02-096

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le Club Optimiste Le Stéphanois pour le succès obtenu lors de la 9^e édition du Carnaval d'hiver qui s'est tenu du 3 au 5 février 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Motion de remerciements – Monsieur Réal Pellerin – Membre du Comité consultatif d'urbanisme

2017-02-097

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès remercient chaleureusement monsieur Réal Pellerin pour ses (six) 6 ans de service au sein du Comité consultatif d'urbanisme. Les membres du conseil désirent également souligner l'implication exemplaire de monsieur Réal Pellerin au sein de ce comité tout au long de ses mandats.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Affaires diverses

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Séance ordinaire du 6 février 2017

Début : 20 h 01

Fin : 20 h 12

27. Clôture de la séance

2017-02-098

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 20 h 12.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière